

LE REGLEMENT

Article 1

Ce championnat par équipe officiel, indépendant du championnat du week-end, concerne les licenciés juniors 3, seniors et vétérans « traditionnels » sans limite de classement.

Un(e) licencié(e) «promo» peut participer à ce championnat mais sa licence basculera automatiquement en «tradi».

Article 2

Ce championnat mixte se dispute par équipe de 3 (formule championnat jeune) avec 10 parties (3 simples chacun et un double) sur deux tables minimums.

1 ou 2 autres joueurs(ses) différents(es) peuvent faire le double à condition de ne pas être mieux classés(ées) que le(la) n°1 de l'équipe.

2 clubs peuvent s'entendre pour inscrire une ou plusieurs équipes.

Article 3

Les rencontres se déroulent du lundi au vendredi inclus suivant un calendrier établi avant le début de la compétition où tous les clubs d'une même poule pourront y définir les impératifs de dates et d'horaire. Il est demandé explicitement de respecter les dates retenues pour les rencontres et ne procéder à des reports que pour des impératifs dûment justifiés.

Article 4

Les poules sont constituées de 4 équipes.

1 phase de 6 journées est prévue en suivant le calendrier du championnat classique mais avec un début décalé au mois de novembre.

Les divisions/poules seront déterminées par le nombre d'équipes inscrites, la totalisation des points et la répartition géographique.

Article 5

Les équipes sont faites en additionnant les points classement de juillet (1ère phase) ou de janvier (2ème phase) des 3 meilleurs joueurs(ses).

Il est impératif lors de l'inscription de bien spécifier les classements de joueurs pour l'équipe.

Les poules de 4 équipes seront constituées en fonction de la totalisation des points tout en respectant au maximum les critères suivants :

- Poules homogènes en « force ».
- Répartition par zone géographique.

Une équipe peut souhaiter lors de son engagement être « surclassée » si elle désire évoluer à un niveau supérieur à sa totalisation de points.

Il n'y a pas de brûlage. La composition des équipes peut varier d'une journée à l'autre en respectant le niveau de totalisation initial lors de son engagement.

Article 6

Toutes les parties disputées sont comptabilisées. Le coefficient retenu pour cette compétition est de 0,5. Toutes les rencontres sont enregistrées sur SPID mon club. La date mentionnée dans SPID est celle du «vendredi» charnière entre deux semaines de planification des rencontres.

Article 7

Les inscriptions de la phase 1 seront prises jusqu'au 30 septembre 2017. D'autres inscriptions d'équipes seront possibles à mi-saison.

Les licenciés concernés peuvent participer au championnat de semaine et au championnat du week-end (samedi / dimanche) (pas de passerelle entre les deux compétitions).